

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 28 mars 2025 à 20h00 selon convocation en date du 14 mars 2025

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - MICHOUX - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT.

Absents non-excusés : M BRAZ et M BUSSIERE

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M MICHOUX

Délibération N°2025-018 : Affectation du Résultat budget communal

Le Conseil Municipal après avoir entendu ce jour le compte financier unique de la COMMUNE de l'année 2024 et statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 154 194.51 €
Résultat d'investissement antérieur reporté : -194 917.18 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024 :
Solde d'exécution de l'exercice : 244 673.12 €
Solde d'exécution cumulé : 49 755.94 €

Restes à réaliser au 31/12/2024 : 289 331.26 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2024 : 239 575.32 €

Résultat de fonctionnement à affecter :
Résultat de l'exercice : 223 889.95 €
Résultat antérieur : 154 194.51 €
Total à affecter : 378 084.46 €

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée

- décident d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :
 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement par le crédit du compte 1068 sur le budget 2024 : 239 575 .32 €
 - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au compte R002 : 138 509.14 €

Membres	12
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Mairie de LIGINIAC, le 28 mars 2025.
Au registre sont les signatures

